



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

*Ville de Saclas*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi 13 juin à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Yves GAUCHER - Josiane MARTY - Annie LEPAGE - Jacques HARDOUIN - Patrick LASNIER - Richard BUY - Jean GARNERY - Cécile CHAUVET - Lionel DEBELLE - Evelyne HOANG CONG - Isabelle VINCENT - Agnès GRAVIS - Alain GAUCHER - Jennifer FRAGNER - (14 présents - Quorum atteint).

**ETAIENT ABSENTS** : Marc HADROT - Jean-Luc CREON - Benoît MINEAU

**POUVOIRS** : Madame BRECHET a donné pouvoir à Monsieur GAUCHER  
Madame HANNICHE a donné pouvoir à Madame MARTY

**SECRETARE DE SEANCE** : Agnès GRAVIS

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**I – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

- 09/2017      Signature du MAPA avec la Sté Destas & Creib pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 1 : GO -MACONNERIE-RAVALEMENT - CARRELAGE
- 10/2017      Signature du MAPA avec la Sté GIRARD OUVRAGES BOIS pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 2 : CHARPENTE-MENUISERIE BOIS
- 11/2017      Signature du MAPA avec la Sté TECHNIC BAIE pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 4 : MENUISERIES ALUMINIUM-SERRURERIE
- 12/2017      Signature du MAPA avec la Sté LEVEQUE pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 5 : PLOMBERIE

.../...

- 13/2017 Signature du MAPA avec la Sté LEVEQUE pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 6 : ELECTRICITE
- 14/2017 Signature du MAPA avec la Sté TEMCI pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 7 : CLIMATISATION-VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE (VMC)
- 15/2017 Signature du MAPA avec la Sté A.G.D. pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 8 : ISOLATION – FAUX PLAFONDS
- 16/2017 Signature du MAPA avec la Sté PEINTECHNIC pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 9 : PEINTURES – SOLS SOUPLES
- 17/2017 Signature du MAPA avec la Sté CRAMBES pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 10 : AMENAGEMENT EXTERIEURS - VRD
- 18/2017 Signature du MAPA avec la Sté GALLOPIN pour les travaux de création d'un cabinet de chirurgien-dentiste et la rénovation d'un local pour l'implantation d'une pharmacie LOT 3 : COUVERTURE - TUILES
- 19/2017 Signature d'un avenant avec la Sté France RESILLE pour les travaux de rénovation/extension de la Mairie et la création d'une maison de services au public LOT 10 : RESILLE METALLIQUE
- 20/2017 Signature d'un avenant avec la société STOLA pour les travaux de rénovation/extension de la Mairie et création d'une maison de services au public LOT 6 : ELECTRICITE
- 21/2017 Signature d'un avenant avec la société TECHNIC BAIE pour les travaux de rénovation/extension de la Mairie et création d'une maison de services au public LOT 4 : MENUISERIE ALU - SERRURERIE

2017-04-001

**II- ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2016 décidant de mettre en œuvre une déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme,

.../...

Vu la décision en date du 27 février 2017 du Tribunal Administratif de Versailles désignant M. Jean-Claude DOUILLARD en qualité de commissaire enquêteur,

Vu la délibération du 28 février 2017 portant examen conjoint et lancement de l'enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan Local d'Urbanisme,

Vu les avis des services consultés,

Vu la réunion du 4 avril 2017 des personnes publiques associées pour l'examen conjoint de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté municipal n° 27/17 en date du 5 avril 2017 prescrivant l'enquête publique du 29 avril au 29 mai 2017,

Vu les permanences du commissaire enquêteur,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 juin 2017,

Monsieur le Maire indique qu'aucune observation n'a été formulée pendant l'enquête publique,

Considérant que la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, tel qu'elle est présentée à l'organe délibérant est prêt à être adoptée ce qui emportera approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- DECIDE d'adopter la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente,
- DIT que cette adoption emportera approbation des nouvelles dispositions au Plan local d'Urbanisme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

.../...

Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Saclas aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

**VOTE : Unanimité**

*2017-04-002*

**III- DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA REVITALISATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs et les modalités du dispositif d'aide à la revitalisation commerciale des territoires ruraux mis en place par le Département de l'Essonne, dans le cadre de sa politique départementale de la Ruralité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil départemental 2017-PART-005 du 16 janvier 2017 relative à la revitalisation commerciale des territoires ruraux,

**DELIBERE ET,**

**APPROUVE** le programme de l'opération suivante pour un montant total de 263 364,60 € HT :

1) Aménagement d'un local pour la pharmacie : 263 364,60 € HT

**SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 56 422,92 €, répartie selon le tableau ci-annexé ;

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé ;

**ATTESTE** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre de ladite convention ;

**S'ENGAGE :**

- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental ;
- à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;

.../...

- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

**VOTE : Unanimité**

2017-04-003

**IV- DEMANDE D'AVENANT A L'AIDE ATTRIBUEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE POUR LE CABINET DENTAIRE**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, pour l'aménagement d'un local devant accueillir un cabinet dentaire, il conviendrait de demander un avenant à l'aide communautaire auprès de la C.A.E.S.E attribuée par notification 01SACLAS 2017 en date du 10 mars 2017 afin d'annuler le premier dossier et de le remplacer par ce dernier.*

*Le projet se définit par la création d'un bâtiment neuf situé à proximité de la Maison de Santé avec aménagement des espaces extérieurs. Il précise que cette nouvelle construction respecterait l'environnement et s'inscrirait dans le contexte de développement durable.*

*Le Conseil Municipal prend connaissance de ce projet définitif présenté par Monsieur le Maire, qui informe de la nécessité de demander un avenant à l'aide communautaire auprès de la C.A.E.S.E. Commission « Développement Economique et durable – infrastructures ».*

Le plan de financement pour cette opération serait le suivant :

- Coût des travaux	218 400.00 €HT
- CAESE.....	28 894.80 €
- Autofinancement.....	189 505.20 €HT

Echéancier de réalisation : 1<sup>er</sup> semestre 2017

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- D'adopter le plan de financement
- De solliciter une subvention auprès de la C.A.E.S.E.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents

**VOTE : Unanimité**

.../...

2017-04-004

**V- APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT DES 4 RIVIERES ET DES PORTES DE LA BEAUCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité syndical du SI4RPB, dans sa séance du lundi 13 mars 2017 et suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet, a modifié les statuts du Syndicat Intercommunal des 4 Rivières et des Portes de la Beauce.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de SACLAS,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,

- APPROUVE la modification statutaire du Syndicat Intercommunal des 4 Rivières et des Portes de la Beauce annexés au dossier du conseil.

**VOTE : Unanimité**

2017-04-005

**VI- INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF LORS DES VENTES DE PROPRIETE**

**DELIBERATION AJOURNEE**

2017-04-006

**VII- INSTAURATION D'UN D.P.U POUR LES COMMERCES**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants ;*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 24 mars 2016 ;*

*Considérant l'intérêt de pouvoir exercer un droit de préemption afin de permettre la réalisation d'équipements et de projets d'intérêt collectif et la constitution de réserves foncières ;*

**DECIDE :**

- D'instituer un droit de préemption urbain pour les commerces

Cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme :

- affichage pendant un mois en Mairie ;
- mention dans les deux journaux ci-après désignés :
  - \*Le Républicain
  - \*Le Parisien

.../...

La présente délibération accompagnée des plans concernés sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne ;
- au directeur départemental des services fiscaux ;
- au conseil supérieur du notariat ;
- la chambre départementale des notaires ;
- aux barreaux constitués près le tribunal de grande instance
- au greffe du tribunal de grande instance.

**VOTE : Unanimité**

2017-04-007

**VIII- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COOPERATIVES SCOLAIRES**

**RECTIFICATION**

Monsieur le Maire présente le tableau proposé par le bureau municipal du lundi 12 juin

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau ci-après par 15 voix pour et 01 contre Mme Fragner et précise que les subventions aux associations n'ayant pas fourni leur bilan seront étudiées ultérieurement.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	ADHERENTS Saclas-ext 14/15	ADHERENT S Saclas-ext 15/16	SALLE OU TERRAIN	SOLDE BILAN	SUBVENT. 2016	SUBVENT. 2017 allouée
TENNIS MUNICIPAL	16 - 14	29 - 4	Terrain municipal	1 916 €	495	495 €
NEW BODY		150	Salle communale		Pas de subvention	Dossier non déposé
USSM (FOOT)	48 - 215	43 - 201	Terrain municipal	8 914 €	765	765 €
KARATE	20 - 37		gymnase	272 €	630	630 €
DANSE SPORTIVE	30 - 97	28 - 132	Toutes les salles	146 €	405	405 €
RENFORC.MUSCUL	34 - 38	25 - 47	Salle des fêtes	6 290 €	Pas de subvention	Pas de subvention demandée
UBS (BOULES)	10 - 32	12 - 48	Chalet municipal	2 425 €	315	Dossier non déposé
AAPPMA LA GAULOISE	81 - 59	29 - 16	Plan d'eau	moins 1966 €	225	225 €
AMICALE LA GAULOISE		32 - 35	Plan d'eau		225	250 €
KRAV MAGA			gymnase		Pas de subvention	Dossier non déposé
BOUCLES DE LA JUINE					600	700 €
ACCA (CHASSE)	26 - 5		Terrain municipal	moins 239 €	360	360 €
GYM LOISIR 3 RIVIERES	20 - 29	14 - 44	Salle des fêtes		360	360 €
BALL TRAP	15 - 37	13 - 49			Pas de subvention	Pas de convention signée
<b>SOUS-TOTAL</b>					4380 €	4190 €
<b>ASSOCIATIONS NON SPORTIVES</b>						
CLUB ADO	20	10	Salle communale	5 345 €	1170	1170 € (sous réserve de changement de nom)
TELETHON					180	180 €
AMICALE POMPIERS					360	360 e
ADMR			Locaux commune		1800	1800 €
CRECHE PARENTALE			Locaux commune		1000	Pas de subvention
Site archéologique					90	90 €
Salioclitae	246 - 30	8 - 2	Salle communale		225	225 €
Trans express 91	1 - 22	2 - 21			35	35 €
FNACA					90	90 €
Resto du cœur					90	90 €
Croix rouge					90	90 €
Ecole pompiers juniors					90	90 €
ATELIER DU TROLL					CREATION	35 €
Sous-Total						4255 €
<b>Total général</b>					9600 €	8445 €

## SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de détailler, par une délibération, les subventions allouées aux coopératives scolaires pour l'année 2017. C'est pourquoi, il lui propose les sommes suivantes :*

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- CONFIRME l'octroi des subventions aux coopératives scolaires, votées au budget primitif à l'article 65738 et réparties comme suit :

Coopérative de l'école élémentaire : **5 400 euros**

Comprenant 300 euros pour le tennis à l'école

Coopérative de l'école maternelle : **2 700 euros**

**VOTE : Unanimité**

2017-04-008

## IX- RAPPORT SUR L'EAU 2016

*Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales sont tenues de soumettre annuellement un « Rapport Public sur la qualité du service » eau potable, qui a pour objet de présenter le fonctionnement des services de manière transparente à l'assemblée délibérante et aux usagers.*

*Le décret du 2 mai 2007 a rendu ce dernier obligatoire.*

*Monsieur le Maire présente donc les conclusions dudit rapport au Conseil Municipal et invite celui-ci à délibérer.*

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le « Rapport Public sur la qualité du service » d'eau potable.

**VOTE : Unanimité**

2017-04-009

## X- INTEGRATION DE LA PARCELLE AE 388 DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'utilité de classer la parcelle cadastrée section AE 388 d'une superficie de 80 m2 dans le domaine public,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de cette parcelle dans le tableau de la voirie communale.

**VOTE : Unanimité**

.../...



**XI- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, deux ans après la réforme des rythmes scolaires dans le primaire, le nouveau gouvernement ouvre la porte aux communes qui souhaiteraient revenir à l'ancien système (semaine de 4 jours), dès la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
Et délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires visant à un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles de Saclas.

**VOTE : Unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Yves GAUCHER

Josiane MARTY

Isabelle VINCENT

Annie LEPAGE

Evelyne HOANG CONG

Patrick LASNIER

Lionel DEBELLE

Jean GARNERY

Alain GAUCHER

Jacques HARDOUIN

Richard BUY

Jennifer FRAGNER

Cécile CHAUVET

Agnès GRAVIS